

N° 10 – Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2018 du Budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires et les budgets annexes de l'exercice 2018, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

CONSIDERANT que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la Communauté d'Agglomération en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de procéder au règlement du budget annexe 2018 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3, de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2018 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 123						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
INVESTISSEMENT	-5 465 059,62		7 616 666,68	9 691 414,85	2 074 748,17	-3 390 311,45
FONCTIONNEMENT	3 884 823,88		8 246 517,28	7 386 478,45	-860 038,83	3 024 785,05
TOTAL	-1 580 235,74	0,00	15 863 183,96	17 077 893,30	1 214 709,34	-365 526,40

- et d'approuver le Compte administratif du budget annexe 2018 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3, de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé.

Monsieur Didier BREMOND ne participe pas au vote.